

Compte-rendu de la réunion du 07 mars 2022.

Présents :

➤ **ICCF**

- F. Leroux (Directeur ICCF),
- L. Hecquet (Directrice Adjointe ICCF)
- A. Gautier (représentant Personnels chercheurs),
- L. Nauton (représentant PAR)
- M. El Ghazzi (Maître de Conférence, Représentante des Enseignants-Chercheurs)
- O. Teraube (représentant Etudiants, CDD, Post-Docs)
- Y. Hersant (Responsable Qualité ICCF),
- F. Charnay-Pouget (Assistante de Prévention)
- A. Job (Assistante de Prévention),
- E. Petit (Assistante de Prévention),
- S. Sarraute (Assistante de Prévention),
- G. Voyard (Assistant de Prévention),
- E. Feschet-Chassot (Assistante de Prévention)
- C. Poncet-Masson (représentante Correspondants Environnements),
- R. Thirouard (PCR Générateurs Rayons X),
- N. Batisse (Réfèrent Sécurité Laser)
- V. Saulze (Infirmière service de santé UCA)
- X. Farges (Conseiller Hygiène Sécurité Prévention des Risques)

➤ **Tutelles**

● **UCA**

- N. Biesse (Conseiller de Prévention UCA – Responsable du Service de Prévention des Risques),
- M. Mercier (Conseiller de Prévention UCA – Resp. Adj. du Service de Prévention des Risques),
- R. Mevel (SPR)

● **CNRS**

- P. Landais (Ingénieure de Prévention et de Sécurité CNRS-DR7),

➤ **Médecins de Prévention**

- Dr M-C.Ratinaud (Médecin de Prévention personnels UCA)

Excusé(e)s :

- P.Lacoste (Conseiller de Prévention SIGMA)
- L.Jouffret (CRP Sources Non Scellées)
- Dr I.Biat (Médecin de Prévention personnels CNRS-INP)

*** **

Ordre du jour :

1. **Validation du CR de la Commission du 25 mai 2021**
2. **Bilan technique et financier 2021**
3. **Point sur Plan d'Actions DUERP 2020-2021**
4. **Point sur Plan d'Actions DUERP 2021-2022**
5. **Point sur situation Covid-19 ICCF**
6. **Etude des fiches du registre SST**
7. **Questions diverses**

NB :

Les présentations diffusées lors de la commission sont jointes à ce compte-rendu.

1. Approbation du CR de la Commission du 25 mai 2021

Abstentions : 0

Contre : 0

Le CR est validé à l'unanimité des personnels de la Commission.

2. Bilan Technique et Financier 2021

⇒ Présentation du bilan (PowerPoint) par X.Farges (cf pièce jointe)

RAS

3. Point sur Plan d'Actions DUERP 2020-2021

⇒ Présentation du Plan d'Action (PowerPoint) par X.Farges (cf pièce jointe)

RAS

4. Point sur Plan d'Actions DUERP 2021-2022

⇒ Présentation PowerPoint par X.Farges (cf pièce jointe)

X.Farges, parlant des travaux de la salle distillation prévus depuis longtemps, explique que la restructuration de CHIMIE 1 et 2 est problématique car la DPIE est actuellement en conflit avec la société de désamiantage, et cela semble poser des soucis pour les autres travaux.

Confirmation par N.Biesse.

Il semblerait que l'ensemble des travaux du Pôle Chimie soient liés – information à confirmer auprès de la DPIE.

A.Gautier demande si de l'amiante est présente dans le reste de la Chimie.

N.Biesse lui répond affirmativement.

F.Leroux demande si nous avons un calendrier de fin de travaux.

N.Biesse n'a pas d'idée mais cela va prendre plusieurs mois encore.

Y.Hersant demande si les travaux bloqués en CHIMIE 1 et 2 impactent les travaux liés à la salle distillation.

X.Farges répond qu'à priori oui, mais confirmation à demander auprès de la DPIE. Il s'agit peut-être d'un problème de dossier d'autorisation de travaux.

F.Leroux précise une fois de plus que tout cela est paradoxal car on diminue la dangerosité globale de la salle et les travaux peinent à se faire, ce qui est difficilement compréhensible. Il faudrait que les travaux de cette salle soient débloqués pour un gain opérationnel de sécurité global.

A.Gautier précise que le souci de stockage des solvants est là depuis des années.

M.El Ghozzi demande si une priorité 1 au niveau de l'ICCF peut devenir moindre au niveau de l'UCA.

X.Farges dit à Malika que selon lui, les priorités posées par l'ICCF ne sont pas forcément suivies au niveau UCA

F.Leroux intervient en précisant que pour l'UCA, les travaux de la salle Distillation sont vus comme prioritaires, mais que la DPIE est un peu malmenée au niveau budgétaire, que des travaux prennent beaucoup de temps au niveau CHIMIE 1 et 2.

N.Biesse va faire le point avec la DPIE prochainement.

X.Farges réitère le fait de devoir nécessairement faire entrer dans la boucle des décisions à prendre les Assistants de Prévention avant toutes manipulations à venir, ceci afin de mettre en lumière les travaux nécessaires à prévoir au niveau prévention des risques, et surtout, pour éviter d'avoir à traiter des problématiques en aval.

L.Nauton demande si la pose des détecteurs est régie par une réglementation particulière, car il est surpris de voir des détecteurs à teneur d'oxygène dans des pièces ouvertes.

X.Farges répond que la pose de ces détecteurs fait écho aux remontées faites dans le Document Unique, lors de manipulations de dewares d'azote liquide.

F.Charnay-Pouget intervient en précisant que la société Air Liquide lors d'une formation avait précisé qu'à partir du moment où des portes peuvent se retrouver fermées, la pose du détecteur doit être faite.

N.Biesse souscrit à ce que disent Xavier ou Florence et précise que ce sont des préconisations qu'ils donnent dès que de l'azote liquide est manipulé. Un renversement accidentel peut arriver également.

5. Point sur situation Covid-19 ICCF

⇒ Présentation PowerPoint par X.Farges (cf pièce jointe)

X.Farges demande confirmation à N.Biesse de l'arrêt du port du masque dans les locaux de l'UCA partir du lundi 14 mars.

N.Biesse lui répond par l'affirmative.

6. Etude des fiches du registre SST

⇒ Présentation des fiches par X.Farges (cf pièce jointe)

Xavier présente l'intégralité des fiches en une fois, et propose de revenir sur les fiches qui méritent des discussions.

*** Fiche du 15 novembre 2021 (projection de produit)** : A.Gautier intervient en précisant que le matériel est déclaré comme obsolète.

F.Charnay-Pouget lui répond que la machine peut être utilisée, il s'agit d'une pièce qui n'est plus opérationnel.

A.Gautier pense que le problème reste entier si cette pièce est défectueuse.

F.Charnay-Pouget lui répond que des visières ont été achetées pour se protéger à ce titre.

X.Farges intervient en disant que nous allons nous pencher sur le problème de cette machine.

P.Landais intervient en préconisant que des seringues à verrouillage soient utilisées pour ce type de souci.

M-C.Ratinaud demande si le dichlorométhane pourrait être substitué ou pas.

F.Charnay-Pouget dit que le dichlorométhane peut difficilement être substitué pour ce genre de manipulations.

*** Fiche du 31/01/2022 (Robinet d'eau laissé ouvert)** : M-C.Ratinaud demande au sujet du robinet mis ouvert durant tout le WE en salle 3120, et ayant inondé les plaques de faux-plafond des salles 3018 et 3020, s'il peut s'agir d'un acte de malveillance.

F.Charnay-Pouget précise que les personnels n'ont absolument pas entendu de robinet couler à fond durant la journée ou fin de journée du vendredi 28 janvier, date à laquelle ce robinet aurait été peut-être ouvert.

M-C.Ratinaud précise sa question, rebondissant sur les soucis d'accès aux bâtiments ayant eu lieu en CHIMIE 6, et mettant à mal la sécurité des bâtiments.

X.Farges répond que nous n'avons aucun élément permettant de savoir si le souci peut être de la malveillance ou non.

Quand à la sécurisation des accès, des travaux vont avoir lieu pour installer un nouveau système de contrôle d'accès avec les badges bleus UCA professionnels. Ces nouveaux lecteurs de badges seront notamment installés au niveau des réserves de produits chimiques.

*** Fiche du 26/09/2021 (vols en CHIMIE 6) :** M-C.Ratinaud demande si nous avons le listing des personnes étant entrées en CHIMIE 6 pendant la période où des vols ont été constatés.

X.Farges lui répond que oui, mais que la DPIE n'a pas répondu en totalité sur les demandes qu'il a faites liées aux badges. (vérification – suppression des droits si besoin)

F.Leroux dit que l'institut est fermé le WE donc soit une fenêtre était ouverte, soit une porte calée ouverte, soit ouverture par badge.

X.Farges précise que certains badges de personnes parties sont toujours actifs car le suivi a pu être plus ou moins bien fait. Egalement des badges attribués à certaines personnes alors que d'autres les possèdent.

M-C.Ratinaud demande à ce que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CHSCT de l'UCA.

N.Biesse va demander à nouveau à la DPIE de faire un point sur ce souci.

A.Gautier redit que des bouteilles de protoxyde d'azote et des bouteilles de verre cassées ont encore été retrouvées sur les parkings.

L.Nauton exprime son inquiétude en disant que si des personnes se font attaquer par des chiens, que des personnes sous stupéfiants sont présentes sur le campus ou dans les locaux, et que des vols se produisent, il serait temps que des dépôts de plainte soient faits.

Y.Hersant dit que les quantités de déchets trouvées sont énormes.

N.Biesse dit que le coût de la surveillance par la PAG sur l'année représente un montant de 500.000 € à peu près.

M.El Ghozzi demande si la commune d'Aubière est au courant de tout cela.

N.Biesse lui répond que oui, avec police municipale et nationale averties.

X.Farges dit qu'il serait souhaitable que les services de la BAC interviennent régulièrement, ceci afin que les lieux du campus soient évités par les personnes louches. Demande est faite à Nicolas Biesse.

F.Charnay-Pouget et G.Voyard disent que certains badges ne correspondent pas au noms des personnes qui les possèdent.

O.Teraube demande si les badges perdus sont désactivés ou non.

X.Farges précise que les badges perdus doivent être signalés à la DPIE.

F.Leroux précise que les badges et lecteurs de badges vont être changés en 2022.

*** Fiche du 26/05/2021 (pb sur un frigo) :** L.Nauton intervient pour préciser que le disjoncteur a été remis par Karine Ballerat sans que celle-ci soit habilitée électrique, d'après son listing. Il faut être prudent avec ceci.

E.Petit précise que d'après ses infos, Karine est habilitée en novembre 2015, donc à renouveler.

X.Farges demande à S.Sarraute si elle a des infos sur l'origine du souci électrique.

S.Sarraute lui répond que non.

*** Fiche du 16/09/2021 (Inter en toiture non signalée) :** F.Charnay-Pouget pense qu'il serait bien de mettre des boites avec masques à cartouches pour des personnes intervenantes rapidement en toiture.

N.Biesse estime que cela peut être une bonne idée.

M.El Ghozzi n'est pas d'accord avec cette idée car selon la nature de l'émanation, le risque encouru n'est pas le même. Les techniciens intervenant en toiture ne sont pas chimistes.

E.Petit pense la même chose, estimant que le masque peut ne pas être suffisant suivant la nature du produit, exemple avec le HF.

M.El Ghozzi estime qu'il faut surtout résoudre le problème de communication.

G.Voyard cite le fait que lors d'une intervention récente, des techniciens se sont entendus dire qu'ils ne risquaient rien car « le vent était dans le bon sens ».

L.Nauton estime que ce n'est absolument pas entendable.

P.Landais demande si les plans de prévention sont faits.

G.Voyard et X.Farges lui répondent qu'ils n'en sont pas informés.

F.Charnay-Pouget précise également que certaines entreprises interviennent sans que les personnels ICCF soient avertis.

P.Landais demande si l'accès en toiture est contrôlé et accessible à tous.

F.Charnay-Pouget précise qu'il n'est pas accessible à tous, mais que les responsables ont les clefs.

X.Farges dit que la DPIE estime qu'ils sont dans leurs bâtiments et qu'ils interviennent quelquefois en oubliant des règles de prévention, à savoir prévenir les utilisateurs.

P.Landais dit qu'il faudrait quelquefois intervenir de façon autoritaire en faisant descendre les personnes pour « marquer le coup ».

X.Farges cite le fait qu'une intervention devait avoir lieu sur les toitures de Chimies 3,5 et 7, et que la personne de la DPIE a fait faire un permis feu pour tous les bâtiments de Chimie. Or, il n'était prévu que la coupure ventilation des bâtiments 3, 5 et 7. Xavier précise donc qu'il aurait mis dehors des toitures les éventuelles entreprises qui auraient voulu intervenir sur les bâtiments 4 et 6.

P.Landais précise que ce n'est pas à l'ICCF de mettre à disposition des masques à cartouches à destination d'entreprise autres qu'UCA.

M.El Ghozzi propose de mettre des affiches indiquant de bien s'assurer que les ventilations soient coupées avant de monter en toiture.

*** Fiche du 13/10/2021 (Forte température en labos) :** M.El Ghozzi demande le pourquoi de l'élévation de température.

S.Sarraute explique d'une électrovanne a lâchée, sans asservissement de coupure installée.

X.Farges précise que la demande a été faite à DALKIA qu'un asservissement soit installé, l'opération est en cours.

* **Fiche du 07/10/2021 (Basse température dans un bureau)** : X.Farges explique que le problème des températures hautes et/ou basses a été évoqué avec Fabrice LEROUX lors du CHSCT de l'UCA en date du 30 janvier 2020. Il nous avait été répondu qu'aucuns travaux n'étaient prévus pour plusieurs années en Chimie.

F.Leroux confirme que rien n'est effectivement prévu durant son mandat.

A.Gautier explique que 17 courriels ont été envoyés par ses soins, et que du carton a été posé sur les fenêtres.

D'autre part, il a demandé à l'UCA le compte-rendu du CHSCT du 30 janvier 2020 qui ne lui a pas été fourni.

P.Landais lui répond que le compte-rendu du CHSCT est un document de travail interne, et que seuls les relevés de décision sont diffusés.

G.Voyard se demande si les travaux de pose de fenêtres dans l'escalier extérieur va mieux faire tenir cette cage d'escalier au bâtiment.

A.Job précise qu'elle demande depuis longtemps à la DPIE un diagnostic du bâtiment.

L.Nauton explique que des personnes de la DPIE sont passés, ont donnés un coup de pied dans les murs, et ont estimés que tout allait bien.

A.Gautier dit que le mur de son labo est bombé.

F.Charnay-Pouget précise que le mur de la salle 4016 derrière la sorbonne est également bombé.

M.El Ghozzi demande si des repères ont été posés pour voir l'évolution des fissures.

X.Farges et F.Charnay-Pouget lui répondent que non.

X.Farges demande si un audit peut être demandé au CHSCT de l'UCA.

M.El Ghozzi demande si les élèves de Polytech en génie civil pourraient faire un audit de nos bâtiments.

G.Voyard pense que nous ne sommes pas loin du droit de retrait pour CHIMIE 4 vu l'état du bâtiment.

Y.Hersant estime qu'aller jusqu'au droit de retrait est un peu exagéré selon lui.

M.El Ghozzi estime que l'aspect grave et imminent dépend de chacun.

L.Nauton ne comprend pas pourquoi ces travaux qui vont rajouter du poids et de la prise au vent au bâtiment.

X.Farges dit qu'il va prendre contact avec les parties (DPIE – CHSCT – SPR) afin de demander un audit avant travaux des bâtiments CHIMIE 3 et 4.

C.Poncet pense qu'il y a beaucoup de fiches relevant des bâtiments, et pense qu'il serait bien qu'une personne de la DPIE soit présente lors des commissions locales H&S afin qu'elle puisse nous apporter des réponses ou informations.

X.Farges posera la question à Janick Proux.

L.Nauton parle de l'amiante, en disant que ceci ne représente pas de risque à partir du moment où les revêtements sont sains, ce qui n'est pas forcément le cas à l'ICCF.

A.Gautier demande quel est le document où sont notés les caractéristiques amiante.

X.Farges lui répond que c'est le DTA (Dossier Technique Amiante)

A.Gautier voudrait avoir accès au DTA de l'ICCF.

X.Farges lui répond que les DTAs sont à la DPIE.

G.Voyard dit que la DPIE a été contacté plusieurs fois pour faire réaliser des prélèvements d'amiante lorsque des carrelages sont tombés par exemple, et que rien ne s'est fait.

M.El GHozzi voudrait savoir si nous pourrions faire des petits prélèvements à notre niveau.

P.Landais lui répond que la démarche ne se fait pas comme cela, qu'elle répond à un cahier des charges complexe et lourd.

M.El Ghozzi répond qu'elle voudrait juste avoir une idée globale.

A.Gautier s'exprime à propos de l'incident Tiophosgène en disant qu'il souhaiterait qu'une personne extérieure à l'institut puisse venir constater et donner son avis au groupe de travail d'enquête accident.

F.Leroux répond que P.Landais était présente en tant qu'experte.

A.Gautier précise qu'il souhaiterait une personne extérieure à l'unité.

P.Landais pense qu'il serait difficile de trouver un expert lié aux domaines spécifiques de nos activités.

A.Gautier à la lecture des documents pense qu'il y a trop d'étudiants par paillasses.

X.Farges dit qu'il apparait effectivement quelquefois une impression que trop de personnes sont accueillies au vu de la surface de travail, et du nombre d'équipements dans les salles labos et bureaux.

L.Nauton dit que la majorité des fiches traitées proviennent du même endroit.

A.Gautier dit qu'un même problème de frigo a eu lieu dans le même bâtiment il y a quelques années, avec un frigo fortement rempli. Il précise qu'il ne comprend pas pourquoi mettre au frigo des produits qui sont au contact de l'humidité, et pour certains, incompatibles avec cette présence d'eau.

X.Farges précise que cet incident a eu lieu en 2019. Il donne toutefois un exemple de FDS (Fiche de Donnée de Sécurité) pour exemple du Trichlorosilane, pour lequel la FDS demande à ce que le produit soit réfrigéré.

F.Charnay-Pouget dit que toutes les bouteilles ouvertes devraient être parafilmées, et que beaucoup de flacons ne le sont pas.

A.Gautier dit qu'il utilise de très petites quantités et qu'il les place sous sorbonne, de façon à ce que le produit s'évacue si fuite par exemple. Ainsi, non concentration de ce produit en volume fermé comme dans un frigo.

X.Farges donne un autre exemple, le Bromoéthylène qui, selon la FDS, une fois une durée de 12 mois dépassée, peut former des peroxydes explosifs en cas de stockage prolongé.

Il précise que le CESMA notamment a fait un gros travail de tri de leur produit suite à ces incidents.

X.Farges demande pourquoi autant de personnes viennent dans les unités de travail, en parlant des étudiants.

F.Charnay-Pouget répond que cela représente aussi de la main d'œuvre.

F.leroux explique que ce n'est pas que cela, en précisant que l'afflux est basé sur l'accueil des stagiaires M2 par exemple au mois de Janvier/Février, ainsi que des stagiaires M1 en Avril/Mai car ils ont des difficultés à trouver leur stages.

Il dit que c'est aux responsables d'équipe, de thématiques, d'être vigilants quant au nombre de personnes accueillies.

Il revient que l'incident lie au Tiophosgène, précisant que le principal souci était un manque d'encadrement.

A.Gautier dit que la direction peut aussi refuser l'arrivée de certaines personnes si le nombre est trop important.

F.Leroux répond que oui ; il précise cependant que vu la toxicité du produit ayant été utilisé, l'encadrant se devait d'être présent.

A.Gautier dit que des produits moins dangereux peuvent être également utilisés en remplacement de certains produits.

F.Leroux précise que la remarque a été faite aux équipes, et que dans ce cas précis, trouver un substitut se révélait problématique.

Il réitère son incompréhension quant à l'état global des bâtiments de Chimie, ceci lié aux chutes notamment ayant eu lieu lors de l'évacuation des personnels suite à l'incident Tiophosgène. Il estime qu'il faudrait fermer les cages d'escaliers extérieurs pour éviter que la pluie ne dégrade encore le bâti. Une réflexion se pose sur la condamnation de ces cages d'escaliers.

X.Farges intervient en précisant le problème en cas d'évacuation d'un bâtiment, si un souci apparaît par exemple vers la cage d'escalier intérieure ; la condamnation des cages extérieures ne permettrait plus l'évacuation du bâtiment ou de l'étage.

Ce sujet a été évoqué avec Sébastien Fayard du SPR de l'UCA, la conclusion qui a été trouvée à ce moment-là était de mettre en pré-alerte la grande échelle des sapeurs-pompier.

F.Leroux estime que si des gros travaux de cages d'escaliers arrivent, il faudrait réfléchir à déménager les personnels des bâtiments, pour des raisons de sécurité, et également, pour des soucis de bruit, de poussières, de vibrations, etc.

X.Farges précise le souci majeur des vibrations non-supportées par les équipements RMN.

A.Gautier demande si des vérifications de frigos pourraient être faites par des personnes extérieures aux équipes.

M.El Ghazzi demande si la mise à jour de Chimitèque n'est pas l'occasion de mettre à jour également le contenu de ces frigos.

X.Farges lui répond que ceci a notamment été fait récemment avec le recensement des produits de l'équipe TIM situés dans la soute extérieure n°6, et que des produits ont été jetés à cette occasion. Il précise la difficulté pour certaines personnes de se séparer de certains de leurs produits « au cas où, des fois que, on ne sait jamais... »

A.Job intervient pour approuver la proposition d'Arnaud Gautier pour l'intervention de personnes extérieures aux équipes.

F.Leroux précise que la durée de 3 ans a été fixée avec l'équipe des APs et Xavier pour la conservation des produits, c'est-à-dire le temps d'une thèse, avec des frigos secourus par groupe électrogène par exemple.

P.Landais intervient en précisant qu'il faut avoir dès lors le réflexe de noter la date de réception des produits sur le bidon ou flacon.

C.Poncet indique qu'elle note sur les flacons le mois et l'année de réception.

F.Charnay-Pouget dit que cela devrait être des bonnes pratiques mises en place. Dès lors, la constatation de flacons non notifiés en date et présentant des caractères de danger devraient être évacués en déchets.

Y.Hersant intervient pour dire que l'aspect formation pour les nouveaux entrants est primordial à ce sujet, même si cela ne suffit pas, et que l'encadrement doit répondre présent.

F.Leroux précise que l'important est d'anticiper les manipulations : bien se renseigner sur le produit, voir les moyens de neutralisation, que faire en cas de problème, et également, anticiper lorsque l'on a un sujet de thèse sur ces mêmes notions.

Les premières synthèses de produits dangereux par exemple devraient se faire avec présence de l'encadrant.

X.Farges insiste sur la prise en compte réelle et de plus en plus marquée sur l'aspect « formation ».

M.El Ghazzi intervient en disant que les encadrants devraient mentionner les mentions H et P importantes.

F.Charnay-Pouget précise que le cœur de métier de chimiste veut que chaque produit que l'on ne connaît pas se doit d'être étudié en amont, notamment au niveau des risques, avec la FDS.

F.Leroux explique que certains encadrés n'osent pas dire à leur encadrants qu'ils ne connaissent pas le produit qu'ils vont utiliser, et que certaines pratiques devraient systématiquement être étudiées en amont. Il cite le cas du fluor en Chimie 5 qui fait l'objet d'une formation spécifique avant utilisation.

C.Poncet intervient en exprimant un doute sur la formation de certains aspects, notamment sur l'utilisation des aiguilles par exemple. Elle cite également l'exemple d'un presse chauffante située en Chimie 6 qui a été utilisée un jour par un étudiant de Chimie 5 sans avoir eu de formation au préalable.

O.Teraube intervient en disant que tous les étudiants ont des formations différentes, créant des pratiques de laboratoires différentes. Il cite le cas également de chose ayant été vues, comme des produits reconditionnés dans des bouteilles non adaptées.

L.Nauton intervient en se disant atterré d'entendre ces choses.

F.Charnay-Pouget lui donne l'exemple de déchets étant mis dans des bidons recyclés.

X.Farges lui répond que lors de la formation « nouveaux entrants », ce sujet est abordé notamment.

F.Charnay-Pouget dit que des parties d'enseignement sont certainement traitées de façon légères car on retrouve des manques avec certains étudiants.

M.El Ghazzi intervient en disant qu'il faudrait dans l'idéal évaluer le niveau des étudiants avant de les prendre dans les unités par exemple.

G.Voyard dit que les étudiants sont imposés aux personnes dans les unités car choisis par les chercheurs.

M.El Ghazzi précise que l'accès de ces étudiants aux unités veut dire aussi que l'aspect primordial est de les former, et donc de les accompagner.

F.Leroux dit que l'aspect recherche entraîne aussi des manipulations dans des domaines pas forcément connus en totalité sur l'aspect risques.

O.Teraube intervient en parlant du fluor, en disant que les étudiants sont autorisés à travailler une fois la formation faite, avec un papier signé par l'encadrant et l'étudiant. Il pense qu'une formation spécifique à chaque équipe, thématique suivant les risques devrait être faite en plus de la formation « nouveaux entrants ».

L.Nauton dit que la 1^{ère} chose à faire lorsque l'on attaque une manipulation est la biblio, suivie immédiatement après de l'aspect sécurité, à savoir « qu'est-ce que je vais manipuler ».

X.Farges intervient en disant que lors de l'accueil des nouveaux arrivants, une fois la formation faite, il est demandé à chaque nouveau formé de se rendre auprès de l'assistant de prévention de son équipe, afin que celle-ci ou celui-ci fasse une présentation plus fine du bâtiment et de ses spécificités. Le reste par contre de l'aspect formation relève totalement de l'encadrant.

L'idée de formation spécifique doit se faire au niveau de chaque équipe ou thématique.

C.Poncet s'interroge sur la notion de l'encadrant étant en télétravail, et demandant à ses étudiants de faire des manipulations en demandant à d'autres personnes sur place les infos nécessaires, BIATSS ou autres ITA, notamment en cas de problème. Cette situation est-elle normale ?

F.Leroux répond que non, notamment lors de formations sur produits ou matériels n'ayant jamais été utilisés.

O.Teraube intervient en citant l'incident du tiophosgène, en disant que les étudiants estiment qu'il est compliqué quelquefois d'avoir la présence d'un permanent sur place. Certains voudraient des dérogations pour des manips « non dangereuses » ne nécessitant pas la présence de permanents.

F.Leroux répond que cela pourrait être possible, à condition de ne pas faire de manipulations avec des produits non connus.

P.Landais intervient en disant que l'aspect de la présence ou non des encadrants doit nécessiter une évaluation des risques adaptées, en fonction des individus.

F.Leroux cite l'exemple des synthèses longues par exemple, et en citant également l'exemple de l'encadrement à l'anglo-saxone, qui consiste à ce que les thésards par exemple encadrent les masters et ainsi de suite.

P.Landais précise surtout le problème de qui porte la responsabilité en cas de soucis, en disant qu'elle ne valide pas du tout la notion de faire encadrer des doctorants par d'autres d'autres. Tout ceci est aussi une question d'organisation du travail.

Plus de questions supplémentaires - séance levée à 17h17